



Belote rebelote et dix de der au Hyatt Madeleine !

Après la belle victoire des salariés du Park Hyatt Vendôme il y a tout juste 72h que nous avons chiffrée à l'équivalent mensuel de 380 à 420€, les grévistes du Hyatt Madeleine qui avaient décidé, avec leur syndicat CGT-HPE et l'Union Syndicale CGT du Commerce de Paris, de partir en grève illimitée ce vendredi 19 septembre ont obtenu le quasi alignement de leur statut avec leurs collègues de Vendôme.

Au 8^{ème} jour de grève, les salariés de la société sous-traitante du au Hyatt Madeleine arrachent eux aussi un accord historique.

- **Augmentation du taux horaire de 2 € en 2 fois, 1€ au 1/10/2014, 1€ au 1/10/2015,**
- **Instauration de la prime de fin d'année équivalente à un 13^{ème} mois sur 2 ans, 50% en novembre 2014, 100% en novembre 2015**
- **Création d'une prime d'habillement déshabillage de 150 € par an payable la première fois en juin 2015**
- **Participation de l'employeur à la mutuelle santé à hauteur de 60% de la cotisation,**
- **Suppression de la clause mobilité pour les salariés ayant plus de 6 mois d'ancienneté et de l'abattement de 10% sur l'assiette des cotisations sociales, source de minoration des droits sociaux des salariés au 1/1/2016**
- **Diminution de la cadence de travail avec la prise en charge des lits supplémentaires en temps**

Et cerise sur le gâteau, le paiement de 4 des jours de grève effectifs sur 6 jours.

Au total, en comptabilisant l'incidence des primes régulières, l'augmentation des salariés s'élèvera de 500 à 580 € par mois pour tous.

Les salariés du HYATT Madeleine, puisque HYATT refuse idéologiquement de les intégrer, portaient essentiellement la revendication d'être rémunérés au même niveau que les autres 5 étoiles parisiens. C'est chose faite !

La CGT et les grévistes, même s'ils n'ont pas obtenu satisfaction sur leur revendication phare de mettre fin à la sous-traitance se félicitent de cette avancée considérable du pouvoir d'achat qui a aussi été rendue possible par la qualité du dialogue social chez AZURIAL.

Parallèlement un accord a été signé pour les salariés en interne au HYATT Madeleine

Nous obtenons la mise en place d'une prime de fin d'année qui n'existait pas à ce jour selon les modalités suivantes :

- Base de calcul retenue est 100% du salaire de base mensuel auquel s'ajoute l'indemnité de nourriture.
- Versement en Décembre 2014, avec la paie du mois considéré, de 50% de ladite prime, versement en Décembre 2015, avec la paie du mois considéré, de 100% de ladite prime.

Là aussi la CGT ne peut que se féliciter du fait que les parties à la négociation se sont rapprochées après discussions et dans un contexte de respect réciproque.

ALLEZ VOIR le FILM « ON A GRÉVÉ » !

Le renouveau des luttes dans l'hôtellerie, et particulièrement chez les salariés de la sous-traitance, a pris son élan avec la lutte victorieuse des Camarades des Hôtels Première Classe et Campanile du Pont de Suresnes, qui après 28 jours de grève en 2012 ont fait céder le n° 2 de l'hôtellerie en Europe, le groupe Louvre Hôtels, en obtenant l'embauche de tous les salariés de la sous-traitance dans ces 2 hôtels et dans la foulée une charte sociale avec une nouvelle internalisation de la sous-traitance dans 5 autres hôtels.

Cette lutte exemplaire a été filmée par un réalisateur de documentaire renommé Denis GHEERBRANT, dont le film « on a grévé » passe actuellement à l'espace St Michel à Paris et dans plusieurs salles en province.

Ce film admirable, que nous n'avons pas manqué de faire visionner à nos militants, a participé au succès des luttes qui ont suivi, tant Denis GHEERBRANT a su filmer avec tact et profondeur l'histoire de ces grévistes, la plupart d'origine immigrée, qui ont retrouvé en se battant avec la CGT leur dignité dans notre société.

Paris le 26 septembre 2014